



Angoulême

VOTRE BULLE
D'INSPIRATION

LAEP

RÈGLEMENT DE FONCTIONNEMENT

du Lieu d'Accueil Enfants - Parents
La Pirogue

Tel : 06 22 44 12 72

Mail :

lapiroque@mairie-angouleme.fr

Coordonnées postales : Direction de l'Enfance
Hôtel de Ville , 1, place de l'Hôtel de Ville - CS 42216 -
16022 - ANGOULEME CEDEX

Angoulême

Vu le code des collectivités territoriales,

Vu les articles R.2324-16 à R.2324-47 du code de la santé publique relatif aux établissements et services d'accueil des enfants de moins de 6 ans,

Vu l'arrêté du 26 décembre 2000 relatif aux personnels des établissements et services d'accueil d'enfants de moins de 6 ans,

Vu la lettre circulaire CNAF LAEP n°2002-015 du 17 janvier 2002,

Vu la charte départementale des LAEP de la Charente,

Les structures d'accueil de la Ville d'Angoulême veillent à la santé, à la sécurité, au bien-être et au développement des enfants qui leur sont confiés. Elles concourent à l'intégration des enfants présentant un handicap ou atteints d'une maladie chronique qu'elles accueillent. Elles apportent leur aide aux parents pour favoriser la conciliation de leur vie professionnelle et de leur vie familiale, dans le respect des dispositions applicables à tout établissement d'accueil collectif, régulier ou occasionnel.

Elles participent à la mise en œuvre de la politique municipale définie pour le secteur de la Petite Enfance et interviennent dans trois domaines :

- L'information et l'accompagnement des familles dans la définition du projet d'accueil de leur enfant,
- La proposition d'une offre d'accueil de qualité, diversifiée et adaptée aux besoins des familles,
- Le soutien à la parentalité.

Trois axes d'intervention guident leurs actions :

- Adapter les services et structures aux besoins des familles et évaluer les actions menées
- Mettre en œuvre le schéma directeur des équipements définis
- Harmoniser les pratiques professionnelles.

- Un lieu où je peux échanger avec d'autres parents et les accueillantes
- Un espace où je peux venir jouer avec mon enfant
- Un lieu de répit où je peux souffler
- Un lieu d'information

Le LAEP n'est pas un lieu à vocation thérapeutique ni une structure de garde.

Lieux d'accueil et horaires d'ouverture

• **Secteur Centre Ville**

La salle mutualisée du centre ville, 5 rue Saint Étienne

Le mercredi matin de 9h à 12h - Un samedi matin par mois de 9h à 12h

(dates sur le site de la Ville ou monenfant.fr)

• **Secteur Nord**

Maison de l'enfant, 4, rue du Chevalier d'Assas

Le lundi après-midi de 14h à 17h30

• **Secteur Sud**

La crèche Ernest et Célestine, 1, place Vitoria,

Le vendredi matin de 9h à 12h

• **Secteur Ouest**

Le monde de Zarafa, 18, rue des Molines

Le lundi matin de 9h à 12h - Le mercredi après-midi de 14h à 17h30

Les fermetures annuelles

Chaque année, le LAEP "La Pirogue" est fermé selon un planning annuel, communiqué aux familles dès leur première visite :

- quatre semaines en été,
 - une semaine pendant les vacances scolaires de Noël,
 - une semaine en fonction du calendrier,
 - à l'occasion de certains ponts, ceux-ci étant affichés en début d'année,
 - l'organisation de deux journées pédagogiques par année civile afin de permettre à l'équipe un travail commun de réflexion.
- Des fermetures supplémentaires peuvent être prévues et communiquées aux familles par affichage avant la date fixée.

PRÉSENTATION

du Lieu d'Accueil Enfants-Parents

Nom et qualité du gestionnaire

Gratuit, Anonyme et à Libre fréquentation :
« J'arrive quand je veux, je repars quand je veux »

- Un lieu convivial pour les enfants de 0 à 6 ans accompagnés de leur parent ou d'un adulte référent

LE PROJET D'ACCUEIL

- Favoriser la relation enfant/parent et accompagner l'autonomie de l'enfant en contribuant à son éveil, son développement et sa socialisation.
- Accompagner les parents dans les étapes importantes de la vie de leur enfant et valoriser les fonctions parentales.
- Rompre l'isolement des familles.
- Identifier d'éventuelles difficultés et orienter vers des professionnels de santé si besoin.
- Permettre l'accès à l'information, à la culture et à la vie de la cité.

FONCTIONNEMENT

Limite d'âge

Les enfants sont accueillis de 0 à 6 ans.

Accès et capacité d'accueil

La capacité d'accueil du LAEP varie de 12 à 16 personnes selon le site. Dans un souci de qualité et de sécurité, il est expliqué aux familles de se réguler entre elles en fonction de leurs besoins. Ainsi les premiers arrivés laissent la place aux suivants. La régulation du nombre de personnes se décide toujours collectivement.

Les seuls renseignements demandés sont les prénoms des adultes et des enfants fréquentant le LAEP, la date de naissance et le quartier d'habitation.

Chaque enfant ne pourra être accompagné que d'un ou deux adultes (père, mère, grands-parents).

Encadrement

L'équipe est composée de cinq professionnelles de la Petite Enfance dont trois permanentes et deux remplaçantes.

Les accueillantes présentes sont disponibles pour favoriser le dialogue et l'écoute, sans jugement, dans un souci de neutralité et de confidentialité. Elles valorisent les compétences de chacun dans la relation parents-enfants. La discrétion professionnelle ne pourra être levée que dans les cas relevant de la protection de l'enfance et après échanges avec les familles concernées.

Les accueillantes font respecter les règles de vie et de sécurité dans la structure.

Gratuité et Libre fréquentation

L'accès au LAEP est gratuit. Les familles viennent sans inscription et repartent quand elles le souhaitent en fonction des heures d'ouverture.

VIE DE GROUPE

et responsabilité

L'enfant est placé sous la responsabilité exclusive de l'adulte qui l'accompagne, ce dernier doit veiller à sa sécurité durant tout le temps d'accueil. Aucun enfant ne pourra être laissé aux accueillantes. Il est demandé aux participants de veiller au respect de tous.

- Les parents apportent avec eux le nécessaire pour le change de leur(s) enfant(s).
- Toute maladie de l'enfant n'entraîne pas obligatoirement son éviction. Pour les enfants atteints de maladies bénignes et/ou liées à leur jeune âge, les accueillantes apprécient si leur accueil est compatible avec le bon fonctionnement de la structure et le bien-être des autres enfants.
- Le goûter des enfants est fourni par les parents. Un espace est dédié à la prise des collations selon les besoins des familles. Un espace « boisson » est à disposition pour les adultes.

- Les espaces sont pensés de manière à favoriser l'accès aux jeux et jouets ou toute autre activité souhaitée par la famille. Des activités ou sorties peuvent être initiées par les accueillant.e.s mais toute proposition émanant des familles sera accueillie et mise en place si possible.

- Un quart d'heure avant la fin de la séance, les accueillant.e.s ou les parents annoncent le moment de se dire au revoir et commencent le rangement. Il est demandé aux familles qui partent plus tôt de ranger quelques jeux avant leur départ.

- Les chaussures sont enlevées pour l'utilisation de l'espace.

- À ces règles explicites, s'ajoutent des règles de « vivre ensemble » : sympathie, politesse envers tous, tolérance mutuelle, respect de l'autre,... Elles concourent à la convivialité du lieu.

CONFIDENTIALITÉ

Afin de préserver l'intimité de chaque famille, les sujets abordés au sein du LAEP restent strictement confidentiels. Chaque parent fréquentant le lieu est soumis au respect de cette discrétion.

Pour des raisons de confidentialité, de tranquillité et la qualité de la relation parents-enfants, les téléphones portables restent éteints dans la mesure du possible. L'appareil photo peut être utilisé ponctuellement après accord des accueillant.e.s et des autres familles présentes.

APPLICATION

du règlement de fonctionnement

Le présent règlement se substitue à celui du 1er janvier 2015 et prendra effet le 1er janvier 2026.

Les accueillant.e.s sont garant.e.s du fonctionnement du LAEP et de l'application du présent règlement.

La présence et la participation des familles impliquent l'acceptation et le respect de ce règlement de fonctionnement.

